

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 MARS 2018**

Présents : M. DEZIER – Mme BERNARD – M. MAGNANON – Mme BODINAUD – Mme ANCELIN – M. GOMEZ – Mme LASSALLE – M. DEZERCE – Mme LAVERGNE – M. AUTIN – M. HOUSSEIN – Mme BOULEAU - FEYFANT – M. SALESSE – Mme MORELET – M. PASCAL – Mme BLANQUART – M. DAVID – Mme MEYER – M. CHAILLOUX – M. PIERRE – M. DELAGE.

Excusés : M. JUIN – Mme RIOU – M. BREJOU – Mme BRUNET – M. MAITRE – Mme LAFFAS – Mme PICOT PELCERF – Mme MARZAT.

Pouvoirs : M. JUIN à M. DEZIER – Mme RIOU à Mme ANCELIN – Mme BRUNET à Mme MORELET – M. BREJOU à Mme BODINAUD – Mme MARZAT à Mme MEYER.

Mme LAVERGNE a été élue secrétaire.

I. COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques à formuler sur le compte rendu de la séance du 2 février 2018.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX, VOIRIE, PATRIMOINE DU 6 FEVRIER 2018

M. Dezerce rend compte des travaux de la commission essentiellement consacrée à la préparation du budget 2018. Une liste de travaux a été établie et la commission s'est penchée sur la priorité attachée à chacun des éléments de cette liste, étant entendu que seuls les travaux de priorité 1 pourraient être proposés au budget 2018.

M. Magnanon souhaite que soit inscrite la réalisation de logements d'urgence dans l'ancienne maison de garde barrière de la route de l'Isle d'Espagnac. A ce titre, **M. Pascal** indique qu'au titre de ses fonctions à OMEGA, il était en « maraude » la semaine dernière avec Monsieur le Préfet qui a manifesté son souhait de voir les haltes de nuits regroupées sur Angoulême même.

Mme Meyer constate l'inscription de 10 000 € au titre des illuminations de Noël. Elle demande s'il y a eu des acquisitions en 2017. **Mme Bodinaud** lui répond que cela fait 2 ou 3 exercices qu'il n'y a pas eu de renouvellement de ces matériels.

M. Delage indique qu'il souhaite que des logos placés à l'avant du véhicule complètent la signalétique existante et non les remplacent comme le compte rendu de la commission pourrait le laisser penser.

III. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FINANCE DU 16 FEVRIER 2018

2018/2/5 : Participation aux frais de fonctionnement des écoles : commune de Saint Amant de Boixe

M. Magnanon, rapporteur, expose que la commune de Gond-Pontouvre a reçu de la part de la commune de Saint Amant de Boixe une demande de participation financière relative au remboursement des frais de scolarité pour 2 enfants de la commune scolarisés en classe ULIS.

Le montant de la participation financière demandée, soit **805.48 €**, est inférieure au tarif départemental 2017-2018 (433,18 € /enfant soit 866,36 € pour 2).

La commission des finances du 16 février 2018 a donné un avis favorable au versement des 805,48 € pour 2 enfants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

*- **ACCEPTE** le versement de 805.48 € à la commune de Saint Amant de Boixe conformément à a demande écrite.*

2018/2/6 : Convention de partenariat avec l'ACAMAC pour l'organisation des Musicales 2018

Mme Lassalle, rapporteur, rappelle que chaque année, la commune de Gond Pontouvre organise, conjointement avec l'ACAMAC, au cours du mois de Mars, le traditionnel festival de musique « Les Musicales ».

La commune et l'ACAMAC souhaitent que la programmation des musicales 2018 comprenne 6 spectacles destinés au grand public. Le principe de la gratuité pour les spectateurs, principe fondamental de ce festival, est maintenu pour 2018. Il est proposé, pour l'organisation 2018, de renouveler ce partenariat. Dans ce cadre, l'ACAMAC assurerait la production de ces 6 spectacles entre le 03 mars et le 18 mars.

La commune fournit gratuitement les lieux pour les représentations évoquées (Salle des fêtes) et elle versera à l'ACAMAC la somme de 8 000 € à cette dernière afin de contribuer au financement de ces productions, charge à l'ACAMAC de solliciter tous autres concours financiers auprès des partenaires publics ou privés. Le versement de cette somme se fera au regard de la production d'une facture.

L'organisation de ce festival représente pour l'ACAMAC un budget de 20 500 €. Le plan de financement avancé par l'association comporte une subvention de la région à hauteur de 6 500 €, une subvention de Grand Angoulême de 6 000 € et une subvention municipale de 8 000 €.

Toutes ces mesures font l'objet d'une convention particulière qu'il convient au Conseil Municipal d'adopter.

Monsieur le Maire intervient pour indiquer que la participation du conseil régional est fortement compromise et que ce probable désengagement met donc à mal le plan de financement présenté. Quoi qu'il en soit, pour 2018, la participation communale s'établira à 8 000 € ce qui signifie que c'est l'ACAMAC qui va devoir assumer le coût de ce désengagement. Il va de soi que cette association ne pourra pas supporter cette situation une année de plus et que cela va devoir nous pousser à engager une réflexion sur le devenir de ce festival dans les années à venir.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : Mme Meyer + procuration de Mme Marzat et M. Chailloux) :